

Foire aux questions (FAQ)

1. Comment postuler ?

Les candidats doivent postuler via le portail de recrutement de l'Union africaine ou en scannant le code QR figurant dans la brochure de présentation. Les candidatures soumises par tout autre moyen ne seront pas acceptées.

2. Qui peut postuler ?

Tous les ressortissants africains (titulaires d'un passeport africain) travaillant actuellement en Afrique dans le secteur de la santé publique ou un secteur connexe peuvent être pris en considération, sous réserve de satisfaire à toutes les autres exigences du programme.

3. Puis-je postuler si je suis encore en train de poursuivre des études de maîtrise ?

Non. Les candidats doivent avoir terminé leurs études supérieures au moment de leur candidature.

4. Puis-je postuler si je n'ai pas 10 ans d'expérience professionnelle après mon diplôme de troisième cycle ?

Non. La bourse exige un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle après l'obtention du diplôme de troisième cycle.

- **Le fait d'être titulaire d'un doctorat dispense-t-il de l'exigence d'expérience ?**

Non. L'exigence d'expérience minimale n'est pas levée pour les titulaires d'un doctorat. Le temps consacré à la formation doctorale peut être pris en compte dans l'expérience post-doctorale, à condition que la durée cumulée du doctorat et de l'expérience professionnelle pertinente soit égale ou supérieure à 10 ans.

- Cette bourse s'adresse aux professionnels en milieu et en fin de carrière. Africa CDC met en œuvre d'autres programmes destinés aux jeunes professionnels et aux professionnels en début de carrière, qui peuvent être plus adaptés aux candidats en début de parcours professionnel.

5. Puis-je postuler si je ne suis pas actuellement employé ?

Non. Seuls les candidats actuellement employés et pouvant fournir une lettre de soutien officielle de leur employeur – confirmant qu'un temps suffisant sera alloué à la participation au programme de bourse – seront pris en considération.

- Les candidats qui sont chefs d'organisation doivent soumettre soit :

- Une lettre de soutien de leur conseil d'administration, ou

- Une déclaration signée confirmant leur rôle et leur engagement à consacrer le temps requis à la bourse.

6. Dois-je être titulaire d'un diplôme spécifique en santé publique pour postuler ?

Non. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de troisième cycle pertinent en lien avec la pratique de la santé publique. Voici quelques exemples de profils d'anciens boursiers :

Santé publique, médecine, santé mentale, santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR), économie de la santé, santé environnementale, santé animale, nutrition, droit de la santé et domaines connexes.

7. Que signifie « potentiel de leadership démontré ou antécédents » ?

Les candidats doivent démontrer leur progression de carrière, leurs responsabilités de leadership et leur impact tout au long de leur parcours professionnel. Dans leur lettre de motivation, ils doivent clairement expliquer :

- Comment le programme de bourses soutiendra leur développement en leadership, ou
- Comment cela renforcera leur efficacité dans leur rôle de leadership actuel.

8. En quoi consiste le programme résidentiel de 8 semaines ?

- Les boursiers participeront à des modules d'apprentissage résidentiels dans 3 à 4 pays africains au cours de l'année de bourse.
- Les séjours résidentiels se déroulent généralement par périodes de 1 à 2 semaines.
- Les boursiers collaborent avec les systèmes de santé nationaux, les institutions de santé publique, les professeurs et les experts de premier plan.
- Les pays hôtes sont sélectionnés par le Comité de pilotage du programme, composé d'éminents experts en santé publique d'Afrique et de la diaspora.
- **Tous les coûts liés au logement** sont couverts par le CDC Afrique.
- Les dates de résidence sont communiquées bien à l'avance afin de faciliter l'approbation de l'employeur.
- Les participants doivent assister à au moins 75 % du programme résidentiel pour être admissibles à l'obtention du diplôme.

9. Qu'est-ce que le projet Leadership Challenge (LCP) ?

- Le programme LCP n'est pas un projet de recherche. Les participants doivent identifier un véritable défi en matière de leadership en santé publique dans leur contexte et appliquer les connaissances acquises durant le programme pour y remédier.
- Les boursiers sont censés mobiliser des ressources de manière indépendante ; la bourse ne fournit pas de financement direct pour les projets.

Voici quelques exemples de projets antérieurs de défis de leadership :

- Concevoir et obtenir le financement d'une extension de l'assurance maladie nationale pour les populations vulnérables.
- Création d'un groupe de réflexion sur les réponses durables au VIH, au-delà du financement des donateurs.
- Rédaction de notes d'orientation ayant servi à éclairer la législation.
- Soutenir la création ou le renforcement des instituts nationaux de santé publique.

Les boursiers bénéficient d'un soutien continu de la part des professeurs, des mentors et des coachs tout au long de la mise en œuvre du projet.

Pour la cohorte actuelle, les LCP doivent s'aligner sur les domaines thématiques suivants, en accord avec le plan stratégique du CDC Afrique et le programme africain pour la sécurité et la souveraineté sanitaires :

- Santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR)
- Maladies non transmissibles (MNT) et santé mentale
- Prévention, préparation et réponse aux pandémies (PPPR)
- Financement national, innovant et mixte pour la santé
- Une seule santé
- Santé numérique
- Fabrication africaine de produits de santé
- Ressources humaines pour la santé
- Soins de santé primaires
- Systèmes de santé réformés et inclusifs

10. Ce programme confère-t-il un diplôme universitaire ?

Non. Cette bourse donne droit à un certificat professionnel délivré par Africa CDC. Il ne s'agit pas d'un programme menant à un diplôme.

11. Les référents doivent-ils soumettre directement leurs lettres de recommandation ?

Non. Les lettres de recommandation doivent être signées, tamponnées et téléchargées par le candidat via la plateforme de candidature.

12. Le fait de poursuivre un doctorat ou une autre bourse renforce-t-il ma candidature ?

Non. Il est conseillé aux candidats qui poursuivent actuellement un doctorat ou une autre bourse de recherche de postuler lors d'un cycle ultérieur. Le programme KAF-GHLP est intensif et l'expérience a montré que les engagements simultanés empêchent souvent de le mener à bien.

13. Je ne parle pas anglais. Ma candidature sera-t-elle examinée et pourrai-je suivre le programme ?

Oui. Les candidatures sont acceptées dans toutes les langues de l'Union africaine, y compris l'anglais, le français, le portugais, l'arabe, le swahili et l'espagnol.

- Les entretiens se dérouleront dans la langue de préférence du candidat, lorsque cela sera possible.
- Lorsque les membres du panel maîtrisant la langue ne sont pas disponibles, des interprètes certifiés par l'AU seront fournis.
- Durant le programme de bourse, un service d'interprétation sera disponible afin de garantir la pleine participation.

14. Y a-t-il un risque de partialité dans le processus de sélection ?

Non. Le processus de sélection suit un système d'évaluation rigoureux, transparent et à plusieurs niveaux, comprenant :

- Vérification automatisée de l'admissibilité via le portail de candidature
- Vérification manuelle des documents soumis
- Évaluation indépendante par deux examinateurs pour chaque candidature
- Un troisième examinateur en cas de divergences de notation

- Entretiens menés par un panel de cinq membres (trois experts techniques, un représentant des RH et un observateur indépendant)
- Approbation finale du Comité de pilotage du programme
- Approbation de la direction du CDC Afrique

Des observateurs indépendants garantissent l'équité et préviennent les préjugés tout au long du processus.

15. Serai-je informé de l'état d'avancement de ma candidature ?

Oui. Tous les candidats seront officiellement informés une fois le processus de sélection terminé.

16. Quand puis-je m'attendre à un retour d'information ?

- Les candidats présélectionnés seront contactés d'ici mars pour programmer les entretiens.
- Les candidats retenus seront informés d'ici le mois de mai et commenceront leur intégration peu après.
- Tous les autres candidats recevront une communication finale d'ici mai.

17. Si ma candidature n'est pas retenue, puis-je postuler à nouveau lors des prochains cycles ?

Oui. Tous les candidats admissibles sont encouragés à postuler à nouveau.

18. Puis-je soumettre ma candidature par courriel ?

Non. Seules les candidatures soumises via le système de candidature officiel seront prises en compte.

19. Les dossiers incomplets seront-ils examinés ?

Non. Les dossiers incomplets sont automatiquement rejetés.

20. Des aménagements sont-ils prévus pour les candidats handicapés ?

Oui. Africa CDC est une organisation qui prône l'égalité des chances. Des aménagements raisonnables seront mis en place conformément aux règles et réglementations de l'Union africaine, sous réserve de certification par les services médicaux de l'UA.